Centre intégré
de santé et de
services sociaux de
la Montérégie-Centre
Québec

Note de service

DESTINATAIRES : Personnel transfuseur et médecins de l'hôpital Anna-Laberge

EXPÉDITEUR : Audrey Ouellet, Chef de service laboratoire
Direction régionale des laboratoires
Laboratoire de l'hôpital Anna-Laberge

DATE : Le 2 novembre 2023

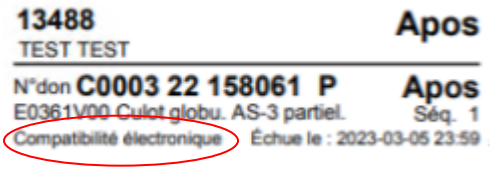
OBJET : **Culots globulaires : Nouveauté - Compatibilité électronique**

La banque de sang mettra en place la compatibilité électronique **à compter du 13 novembre 2023.** La compatibilité électronique est un processus qui consiste à paramétrer et à appliquer des algorithmes informatiques dans l'application eTrace Line pour :

- Valider électroniquement que le receveur est éligible à la distribution d'un culot globulaire, sans la nécessité de réaliser une compatibilité sérologique;
- S'assurer de la compatibilité ABO entre le sang du donneur et celui du receveur.

Cette modification de pratique est sécuritaire et rencontre les exigences de la norme CAN/CSA-Z902-20 *Sang et produits sanguins labiles.*

L'étiquette nominative apposée sur le culot globulaire ainsi que le bordereau d'émission de produit sanguin indiqueront « Compatibilité électronique » lorsque tous les critères seront rencontrés. Pour un usager qui nécessite une compatibilité sérologique, la mention « Compatible » sera indiquée, comme à l'habitude. Dans les deux cas, les vérifications pré transfusionnelles (8 cases du bordereau d'émission de produit sanguin) doivent être effectuées de la même manière, conformément aux procédures en place.



Pour un usager éligible à la compatibilité électronique, il n'y aura plus de culot préparé à l'avance ou mis en réserve et il n'y aura plus la mention du nombre d'unités (culot) préparé au rapport de résultats. Mais soyez assuré que lors de la cueillette du culot à la banque de sang, ce dernier sera disponible et distribué avec la même rapidité.

Merci de votre habituelle collaboration.